

Blandine Vue, 6 - Compléments

Oiseaux nicheurs au sol : CIVE = destruction des nids en période de nidification

Les CIVEs présentent un risque important pour les oiseaux nicheurs au sol, leur récolte se fait en pleine période de nidification. Alouettes, bruants, pipits, vanneaux, cochevis, busards, perdrix, cailles, pour n'en citer que quelques-uns. Etant donnée la large palette de milieux concernés par ces cultures, rien n'est épargné ! Les effectifs de petits oiseaux sont déjà en chute libre, les différents busards sont hautement protégés, plusieurs oiseaux concernés sont très menacés (ne rappelons pas l'alouette lulu !) Ce n'est pas la peine d'en rajouter une couche !

Les risques sismiques

Les risques sismiques ne sont pas négligeables dans le secteur. Etant donnée la taille des cuves, celles-ci peuvent être fissurées par des secousses, puis s'éventrer sous l'effet de la pression.

Nous sommes sur le bord du rift Rhin / Saône / Rhône, et **la côte de Mandres, située à 12 kilomètres seulement du projet, est une importante faille dont le décrochement est d'environ 50 mètres. En 2003, Fayl-Billot a été classée en état de catastrophe naturelle** (47 km à vol d'oiseau, AP 26/06/2003) suite à un séisme de magnitude 5,4 survenu dans les Vosges le 22/02/2003. Tout ce secteur faillé est particulièrement vulnérable car les secousses se propagent par les failles. Le 10/02/2024, un séisme de magnitude 3,7 a été enregistré vers Vesoul...

Ci-dessous, quelques événements enregistrés localement tout récemment, pour prouver que ce risque est loin d'être nul et qu'on n'est pas à l'abri de séismes plus importants. Les tirs de carrière font eux-mêmes partie des événements recensés sur les sites de séismes. Le cumul entre les tirs réguliers de la carrière voisine et les séismes occasionnels pouvant être nettement plus forts, est à même de fragiliser considérablement des cuves très hautes soumises à la pression de leur contenu.

Séisme très faible mag. 2.6 (ou 2,8 selon les sources) – à 35 km de Chaumont, jeudi, 15 févr. 2024, à 00:56 (Heure Paris) à 21 km de profondeur, épicerie Andilly en Bassigny/ Avrecourt. 47.9393°N /5.5365°E

<https://www.volcanodiscovery.com/fr/seismes/info-seisme/8853594/mag2quake-Feb-14-2024-France-near-Chaumont.html>

<https://www.volcanodiscovery.com/fr/seismes/info-seisme/8853594/mag2quake-Feb-14-2024-F>

Séisme mineur mag. 1.7 - France, 3.4 km au nord-est de Chaumont, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, mardi, 26 mars 2024, à 11:19 (Heure Paris) 48.1233°N / 5.1831°E

<https://www.volcanodiscovery.com/fr/seismes/info-seisme/8940933/mag1quake-Mar-2>

Séisme mineur mag. 1.8 - France, 21 km à l'ouest de Chaumont, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, jeudi, 7 mars 2024, à 12:08 (Heure Paris) [48.1195°N / 4.8578°E](#), 1,5 km NO de Cirfontaines en Azois

<https://www.volcanodiscovery.com/fr/seismes/info-seisme/8893400/mag1quake-Mar-7-2024-France-near-Troyes-quarry-blast.html>

Epanrages

Il serait bon qu'il y ait une surveillance sévère des épandages croisés, Audeloncourt, par exemple, reçoit les digestats du Méthaniseur du Dardu situé sur cette commune, mais également de celui d'Andelot situé à 28 km, le Dardu va lui-même épandre à Andelot en retour ! Le projet de Choignes (37 km par les petites routes, près de 50 par des axes plus praticables), prévoit également d'y épandre et bien entendu Audeloncourt épand de son côté à Chaumont, et au vu de la densité de méthaniseurs très proches dans la zone Natura 2000, il n'est pas impossible que d'autres y aillent ! Alors que le méthaniseur d'Audeloncourt va épandre jusqu'à Poinson-les-Fayl, à environ 54 km, ainsi que dans de nombreuses communes ayant un méthaniseur !

Avec un territoire communal de 1160 ha, entièrement en zone Natura 2000, dont des forêts (12,7%, soit 147 ha), et en bord de Meuse, cela représente une grande densité d'épandages pour un territoire agricole en zone sensible ! D'autant plus que d'autres fermes de la commune pratiquent des épandages classiques !

Et ce n'est qu'un exemple, d'autres communes sont citées très souvent dans les consultations publiques et / ou plans d'épandage, de même que le regroupement de communes Val de Meuse.

Le méthaniseur d'Andelot épand jusqu'à 59 km aller d'Andelot, entre autres à Audeloncourt, Breuvannes, Sommerécourt et Soulaucourt, toutes ces communes situées en Natura 2000 ont un méthaniseur ! Andelot épand également dans des communes limitrophes de méthaniseurs... Et dans des communes prévues pour l'épandage de Choignes. On pourrait ainsi allonger la liste ! Si on essayait de faire une carte elle serait illisible tant il y aurait de traits !

Le plan d'épandage du méthaniseur de Chaumont inclut déjà les propriétés de m Lahaye, Yung et Ferrand, les deux méthaniseurs ne risquent-ils pas de se chevaucher ? Voir AP au milieu du document en lien.

<https://www.haute-marne.gouv.fr/content/download/9704/70338/file/RAA%20N%C2%B09-17%20du%2014-09-17.pdf>

Rappelons que les emballages des aliments ingérés par les méthaniseurs sont déchiquetés et passent dans les cuves ! On imagine en effet mal un employé ouvrant une à une les canettes de coca à l'étiquette « obsolète » de la dernière coupe de foot, ou les plastiques des pizzas mal étiquetées, avant de les verser dans la cuve !

Ce qui représente une contamination des sols aux métaux lourds (soudures des boîtes de conserve...), plastiques, encres d'impression, peintures... considérable ! Sans parler des faux déchets agricoles, les bottes d'enrubanné qui ont traîné dans les crues et leurs plastiques avec ...

Pollutions

Les mises en demeure et PV d'inspection du département font état d'au moins 5 pollutions liées à des écoulements sur les sites de méthanisation, sans compter les pollutions liées aux épandages et aux stockages de digestat hors sites. Ils font également état d'épandages de digestat sur des îlots interdits, ce que les habitants constatent régulièrement.

Potentiel et augmentations sur les sites existants

Actuellement déjà officiellement environ 1070 t/j d'intrants pour le département, sans compter les dépassements !

Le portail cartographique des énergies renouvelables place Chaumont et ses environs, de même que la zone Natura 2000 du Bassigny, en faible potentiel pour la méthanisation. Et le reste du département en potentiel moyen.

<https://macarte.ign.fr/carte/1X3jxe/Carte-EnR-Grand-public>

Les couches de la carte sont sur la droite de l'écran, cliquer ensuite sur + de données.

Or le département compte déjà 27 méthaniseurs, dont de nombreux dépassent très largement les capacités d'intrants pour lesquels ils sont officiellement déclarés ! Certains sont passés à plus de 70 t/j ces dernières années, d'autres qui n'ont pas obtenu cet enregistrement avouent lors de contrôles de préfecture être à « 90 t/j », d'autres encore, officiellement en simple déclaration, seraient en fait à 120 t/j selon des sources proches des exploitants... Tous ratissent très loin pour aller chercher leurs intrants, et épandent très loin également. Sans compter les très nombreux méthaniseurs limitrophes, dont 6 dans des communes limitrophes dans les Vosges et celui de la Quarte, situé Haute-Saône, à 120 m de la limite départementale mais dans la com-co de Fayl-Billot. Et ceux qui sont en projet bien avancé. Dampierre, Thivet, par exemple, pour un secteur que je connais, mais ce ne sont sans doute pas les seuls !

Un calcul effectué selon les données officielles trouvées dans les actes de la préfecture (AP, déclarations, mises en demeure, inspections), et sans compter les dépassements non officiels, nous amène à **officiellement environ 1070 tonnes jour pour les méthaniseurs déjà en service dans le département !** Or plusieurs inspections ont mis des dépassements en évidence, et il est manifeste, au regard des stockages, des installations et des pratiques que plusieurs autres sites sont largement au-delà de 30 t/j !

Nous avons déjà largement dépassé la capacité du département, qui n'offre pas de réels déchets, car les fumiers valent mieux à être valorisés directement en épandages,

et le reste en alimentation animale ou humaine. Nous n'avons pas de grand pôle urbain sont les cantines et la restauration pourraient fournir de quoi alimenter un méthaniseur en vrais déchets, pas non plus de transformation agroindustrielle à même d'en générer. Les méthaniseurs existants vont déjà s'approvisionner dans les départements voisins qui ont eux-mêmes de méthaniseurs en quantité !

Augmentation des volumes des méthaniseurs existants

Parmi les sites initialement en déclaration à moins de 30 t/j plusieurs sont passés en enregistrement respectivement à 51 t/j, 52,2, 54,4 t/j, 50 t/j, 73 t/j, 55 t/j, un autre est passé à 90 t/j, bien que l'enregistrement ne soit toujours pas accordé en raison de graves manquements !

Les deux sites initialement en enregistrement sont passés de 48,5 t/j à 69,32 t/j pour Chaumont, et pour Langres de 38,3 t/j en moyenne annuelle, à 38,5 t/j en été et 57,4 en hiver.

Notons en outre qu'au moins 18 méthaniseurs sur 27 sont soit en zone Natura 2000 (11), soit en ZNIEFF (1), soit dans le parc national (1), soit à moins de 700 m d'une de ces zones. La zone Natura 2000 du Bassigny payant le plus lourd tribut ! Je n'ai pas eu le temps de terminer ma recherche sur mes ZNIEFF, mais plusieurs autres sites pourraient y être..

Primes + primes+ primes

La création de « déchets agricoles », (voir photos annexe 2) est devenue une pratique courante dans les zones de méthaniseurs, cultures céréalières en zone inondable plusieurs fois par an, donc forcément destinées à pourrir, bottes de foin ou d'enrubanné laissées dans le creux de la vallée, alors que la crue a été annoncée, ou pas rentrées pour l'hiver, donc soumises à la pluie (foin) ou aux becs des oiseaux qui percent les plastiques de l'enrubanné, et vont les transformer en déchet... Le tout touchant des primes PAC pour les cultures, probablement en partie des primes d'assurance, et ensuite des primes au rachat de l'énergie, sans compter les aides juteuses à la construction !

Formation du personnel et surveillance du site

Il apparait dans les demandes de passage en enregistrement qu'on peut consulter sur le site de la préfecture, que les formations du personnel sont plus que légères, dispensées par les sociétés qui installent les méthaniseurs, sans contrôle indépendant, ni examen. Encore que l'entreprise embauche une personne compétente ayant un diplôme validé nationalement, peut-elle assurer qu'une personne compétente sera en permanence présente sur le site, 24 h/24 ; 365 j/365 ? Ce qui ne semble pas faire partir du projet ! Peut-elle assurer qu'aucune pression ne pèsera sur le personnel compétent quant-à l'introduction de tout et n'importe quoi dans le régime alimentaire du méthaniseur ?

Sols

Un géologue me signale les faits suivants en ce qui concerne le retournement des prairies, qui vont hélas de pair avec les méthaniseurs :

« Le retournement des pâtures entraîne la minéralisation de l'azote organique en azote minéral facilement lessivable. Situation que j'ai vécu à Vittel dans les années 1980 et où il y a eu un virage à 180 degré avec reconstitution des pâtures naturelles. »
J Ricour

Erratum

Société Méthabar : le méthaniseur de Baroville n'a en fait pas été construit, les sites internet de sociétés sont juste ambigus pour qui ne paye pas pour accéder au détail des actes ! Les pertes annoncées sur ces sites ne sont après vérification pas des pertes d'activité, mais des pertes de capital initial. La société a bien été liquidée en février 2024.